

# Commune de BELLECOMBE

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 mars 2018

Convocation du 5 mars 2018 - Secrétaire de séance : Frédéric PITEL

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents : Mrs. François CASAGRANDE, Bernard FELLMANN, Dominique GROS, Stéphane GROS, M. Frédéric PITEL  
Excusés: Mme Estelle PERRIER qui donne pouvoir à M. Dominique GROS, M. Gilles GROS

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 février 2018 est approuvé par 6 voix POUR.

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

Le contrat de trois ans de Madame Céline Mermet arrive à son terme le 31 mars. La déclaration de vacance a été déposée au Centre de Gestion du Jura. Le Conseil municipal, très satisfait du service assuré par ce personnel, décide, par 6 voix POUR, de proposer à Madame Mermet un nouveau contrat de trois ans et charge le maire de signer tout document relatif à cet engagement.

Par ailleurs, le Conseil échange sur la possibilité de proposer aux deux salariées de la commune une participation à leur couverture mutualiste dans la ligne du décret du 8 novembre 2011 et de la circulaire du 25 mai 2012. Le Comité technique sera consulté. Le Conseil, par 6 voix POUR, est favorable à la mise en place de cette participation.

### **COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE**

Le maire quitte la salle et M. François Casagrande assure la présidence de la séance pour la présentation et le vote du compte administratif 2017. Le président donne lecture du compte administratif tenu par la commune.

Résultat de fonctionnement 2017 :

- Résultat de l'exercice : 61 486.39 €
- Résultat antérieur reporté : 268 842.90 €
- Part affectée à l'investissement : 182 604.44€
- Excédent de fonctionnement cumulé : 147 724.85 €

Résultat d'investissement :

- Résultat de l'exercice : 194 999.42 €
- Résultat (déficit) antérieur reporté : - 182 604.44 €
- Résultat à affecter : 12 394.98 €

Affectation (affectation complémentaire en réserve) : 160 119.83 €

- Résultat reporté en fonctionnement : 147 724.85 €
- Résultat reporté en investissement : 12 394.98 €

Le compte administratif 2017 est approuvé par 5 voix POUR.

Par 6 voix POUR, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de 2017 au compte :

Excédent de fonctionnement R 002 : 147 724.85 €

Excédent d'investissement R 001 : 12 394.98 €

M. le Maire rappelle que le compte de gestion est le reflet de la comptabilité tenue par le trésorier. Il doit être en concordance avec le compte administratif tenu par la commune.

Résultat de fonctionnement 2017 :

- Excédent : 61 486.39 €

Résultat d'investissement 2017 :

- Excédent : 194 999.42 €

Résultat de l'exercice 2017 : 256 485.81 €

Le compte de gestion 2017 est approuvé par 6 voix POUR.

### **CONTRIBUTIONS SCOT ET GEMAPI**

Le maire rappelle que deux nouvelles compétences de la Communauté de Communes ont été rendues obligatoires et déléguées au PNR du Haut Jura.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui a établi un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de

paysage devra faire l'objet d'une veille et de mises à jour. Le coût de cette maintenance sera partagé par toutes les communes englobées dans ce processus. La contribution de Bellecombe est estimée à 122,41€ pour 2018. Un certain nombre d'élus communautaires ont demandé que cette cotisation soit revue et qu'elle permette au moins de disposer des compétences du PNR pour la mise en conformité indispensable des PLU communaux aux axes du SCOT sans avoir à demander une fois de plus l'intervention d'un bureau d'études.

En ce qui concerne la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), elle reprendra entre autres missions les anciens contrats de rivière auxquels la commune participait déjà et toutes les autres actions de prévention et de protection des milieux et du risque inondation. La cotisation prévue pour la commune se monte à 719,74€ pour 2018.

Ces deux nouvelles participations feront diminuer le montant du fonds de compensation qui passe de 2067€ à 1225€ à partir de 2018. Ces éléments nouveaux devront être pris en compte dans le budget primitif 2018.

## **AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS**

A la mi-février, l'entreprise Morand a changé trois fenêtres et deux volets de l'appartement du rez-de-chaussée dans l'immeuble communal de Boulème. Pour régler la facture en investissement avant le vote du budget 2018, il est nécessaire de prévoir une ouverture anticipée de crédits dans la limite de 25% de l'investissement prévu à ce poste 2315 au budget 2017 soit 58195,74€. Par 6 voix POUR, le Conseil décide d'ouvrir 14548,94€ de crédit pour mandater les premières dépenses d'investissement 2018.

## **COMPETENCE COMMUNAUTAIRE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le législateur, sous la pression des élus, a ouvert la possibilité de repousser à 2026 la prise de compétence Eau et Assainissement qui devait concentrer, au niveau communautaire et ce dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les missions jusque là assurées par les syndicats des eaux ou les régies. Si une minorité de blocage (25 % des communes représentant au moins 20 % de la population) le demande, le transfert pourra être reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026 au plus tard. Entre 2020 et 2026, le transfert pourra être redemandé si la communauté le souhaite, mais la possibilité de blocage demeurera, dans les mêmes conditions.

Le Conseil municipal, et en particulier les représentants de la commune auprès du Syndicat des Eaux du Haut Jura Sud, rappellent l'intérêt et la valeur de la gestion locale de la ressource en eau. Quant à l'assainissement, il est déjà géré par le SPANC de la Communauté de Communes. Il est probable que les élus de Bellecombe se prononceront sur le statu quo au moment où ils seront sollicités pour prendre la décision de report.

## **ECOLE DES SORBIERS**

- Participation au budget 2018 du SIVOS

A plusieurs reprises, la commune des Moussières a souhaité revoir le financement des activités du SIVOS et en particulier le financement des activités péri et extrascolaires mises en place à l'occasion de la réforme des rythmes scolaires. La situation est difficile à régler puisque les activités d'accueil et de TAP sont réservées aux enfants de l'école des Sorbiers alors que les activités du mercredi après-midi et des vacances scolaires sont ouvertes aussi aux enfants des autres communes, en particulier des Bouchoux et de La Pesse. Après avoir évoqué des solutions à partir de forfaits, il semble plus efficace et plus juste de fonder les apports des communes sur la base de la participation réelle des enfants aux activités. Une étude de l'association qui gère l'ALSH, les Francas du Jura, apporte des solutions qui, si elles sont acceptées par les autres communes « hors SIVOS », pourront rééquilibrer les contributions communales. La réunion du comité syndical du 26 mars conclura sur cette question et les participations communales seront portées au budget 2018.

- Perspectives pour l'école/les écoles des Hautes Combes

Les deux postes d'enseignants sont maintenus pour la rentrée 2018/2019 mais l'ensemble de la question scolaire sur les Hautes Combes est posé. Les effectifs ne montrent que peu de dynamique, que ce soit sur le territoire du SIVOS Bellecombe Les Moussières Les Molunes ou sur le RPI La Pesse Les Bouchoux. Les discussions avec la tutelle commencent le 16 mars par une rencontre des maires et présidents de SIVOS avec l'inspecteur de circonscription.

- Aide au projet de voyage des élèves à Quiberon

Les enseignantes de l'école des Sorbiers ont fait le projet d'un voyage d'une semaine au centre PEEP de Quiberon en fin d'année scolaire. Il s'agit d'un projet pédagogiquement très riche et financièrement conséquent. Les trois communes du SIVOS sont sollicitées pour apporter une aide à ce projet. Cette participation tripartite a déjà été retenue pour les voyages précédents à Bellecin ou à Port Leucate. Le

Conseil municipal décide, par 6 voix POUR, de proposer une aide à la coopérative scolaire pour conforter ce beau projet et pour alléger la charge de l'ensemble des familles du SIVOS dans la mesure où les deux autres communes prendront la même décision après concertation.

## PROJET DE GARAGE AUX COUPES

Après une rencontre avec le SIDEC, le projet prend forme. La signature de l'achat de parcelle à M et Mme Gros sera effective dans les prochaines semaines.

Le Conseil propose qu'à l'occasion de ce chantier soit chiffrée la réfection du toit de la mairie aux Coupes, ce qui réglerait les problèmes récurrents d'infiltration (glissement des tôles, vitre de lucarne) qui pourraient affecter l'appartement complètement rénové de l'étage. La demande sera faite au SIDEC pour que cette opération puisse être menée en cohérence avec la construction du garage.

## RESTRUCTURATION FORESTIERE ET FRUITIERE DE GESTION FORESTIERE

Lors d'une rencontre avec le maire, M. Leplaideur de l'ADEFOR 39 a présenté les deux axes de travail de son association dans son action auprès des propriétaires de la forêt privée. Le maire reprend les deux opérations qui visent d'une part à restructurer le foncier et à valoriser la forêt privée d'autre part.

Jusqu'en 2014, la commune a adhéré au dispositif de restructuration du foncier qui permet de faire bénéficier de remise sur les frais de notaire les propriétaires qui achètent de petites parcelles (jusqu'à 5 ha) pour les exploiter de façon plus rationnelle une fois qu'elles sont intégrées dans des ensembles plus importants. Suite à des difficultés avec un propriétaire, la commune avait décidé de quitter le dispositif. L'ADEFOR demande si la commune souhaite réintégrer ce projet. La participation de Bellecombe est fixée à 300€ par an sur une période de 5 ans. Le Conseil revient sur les conséquences de l'exploitation forestière sur la voirie communale et rurale, conséquences qui ne sont pas assumées par la plupart des acteurs de la filière. L'ADEFOR s'engage à organiser une réunion de sensibilisation de ces acteurs sur le respect des règles et des biens collectifs. Le Conseil remet sa décision à une prochaine réunion.

Une fruitière de gestion forestière a été mise en place en 2015 sur le massif. Il s'agit d'une association syndicale libre qui consiste à gérer un patrimoine forestier en collaboration en visant l'excellence. C'est en même temps un plan de gestion collectif et un espace de mutualisation. Elle rassemble aujourd'hui 60 propriétaires sur 300ha. Les entreprises locales sont sollicitées en priorité et un cahier des charges est établi pour l'ensemble des activités. Deux intercommunalités (Jura Sud et La Grandvallière) sont entrées dans le dispositif ; Haut Jura Saint Claude n'a pas donné suite.

L'ADEFOR a sollicité les communes qui n'ont pas encore toutes donné leurs réponses. La cotisation retenue pour la commune de Bellecombe se monte à 700€ par an pendant trois ans, durée prévue de lancement du dispositif.

Le Conseil municipal, après cette présentation, se donne un délai de réflexion.

## INFORMATIONS DIVERSES

- **Déneigement**

Un point rapide montre que la saison hivernale 2017/2018 sera une des plus exigeantes de la période au niveau financier, comparable à la saison 2012/2013. Il reste, aux dires de la plupart des administrés de la commune, que le déneigement a été efficace et a permis une réelle qualité de la circulation tout au long de cet hiver difficile. Un bilan complet sera dressé début mai.

- **Devis de réfection du mur du cimetière**

Une partie du mur d'enceinte du cimetière s'est effondrée cet hiver. Les travaux sont estimés à 10000€ TTC soit environ 4000€ pour Bellecombe. Le Conseil donne son accord pour que les travaux soient réalisés rapidement. La commune des Moussières coordonne ce chantier.

- **APF**

Comme chaque année, l'Association des Paralysés de France mène une campagne de solidarité en proposant des sachets de caramels à la vente. Les administrés ont été avertis de cette campagne par courriel et par affiches. Les caramels sont disponibles au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture.

- **Information balisage**

Le maire fait état d'un courriel de M. Ladet qui indique avoir remarqué un balisage sauvage sur un itinéraire reliant Lélex à Bellecombe. Ce message sera transmis à la Communauté de Communes.

La séance est levée à 17 heures.

Le Maire,  
Bernard FELLMANN